



## Renouvellement de la carte de séjour situation de divorce

Par **haribo**, le 11/11/2008 à 19:05

Bonjour,

je suis mariée depuis 1 an, je possède une carte de séjour temporaire d'un an.  
Je vais divorcée , est ce que ma carte va etre renouvelée?  
( je travaille et je dispose d un cdi)  
merci de votre réponse.

Par **salim16000**, le 11/11/2008 à 19:14

salut

non tu peut pas obtenu une nouvelle carte ya pas de vie commun , ta femme elle francaise ,  
tu marié en france , tu quel nationalité

Conjoint de français

Le renouvellement de la carte délivrée au conjoint d'un ressortissant français est subordonné  
au fait que la communauté de vie entre les époux n'ait pas cessé.

tu a un cdi demande une autre carte salarié bonne courage